

CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2017

Convocation : 18 février 2017 - Affichage 2 mars 2017

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 24 février 2017 à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, L. Jeanguillaume, Ph. Bride, S. Hahlen, Mmes D. Rebboah, S. Piquet, J. Geneletti, A. Fromond, MM. Cl. Kimmel, Ch. Pasteur. D. Chapoutot,

Absents excusés : J. Courvoisier. S. Hahlen arrivera en retard et donne procuration à D. ferniot, jusqu'à son arrivée ; A. Fromond devra partir avant la fin de la séance et donne procuration à J. Geneletti.

Secrétaire de séance : Ph. Bride

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

DELIBERATIONS

Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. Droit de Prémption Urbain (DPU) : pas de DPU.

2. Comptes administratifs 2016 :

- **Budget principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultat de clôture	+236 449,63	-29 612,14	+206 837,49
Reste à réaliser		-106 800 en D +20 700 en R	- 86 100,00
Résultat définitif	+236 449,63	-115712,14	+120 737,49

- **Budget assainissement :**

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultat de clôture	+17 860,10	-22 874,60	- 5 014,50
Résultat définitif	+17 860,10	-22 874,60	- 5 014,50

- **Budget lotissement du Montaubin :**

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultat de clôture		-72 588,41	-72 588,41
Résultat définitif		-72 588,41	-72 588,41

M. le Maire quitte la salle pendant que le conseil délibère.

Les 3 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3. Compte de gestion du Receveur : après exposé, le conseil approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016.

4. Affectation des résultats :

Concernant le budget principal : le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement (236 449.63) en recettes d'investissement sur le budget 2017.

Concernant le budget assainissement : pas d'affectation puisque ce budget annexe passe à la CCVA.

5. Admission en non-valeur : après exposé, le conseil accepte l'admission en non-valeur pour un montant de 709.61€ concernant essentiellement des redevances d'ordures ménagères non payées.

6. **Organisation scolaire** : La volonté de l'Etat depuis plus de 30 ans est de voir se regrouper les petites écoles en regroupement pédagogique avec au minimum 6 à 8 classes ceci dans l'intérêt des élèves, pour valoriser le travail en équipe pédagogique et en dernier lieu pour optimiser les installations. La CCVA a pris la compétence scolaire, c'est-à-dire gestion du patrimoine immobilier scolaire avec la création de pôles scolaires. Une carte scolaire établie par l'Education Nationale démontre l'intérêt d'un regroupement Grange de Vaivre - Mouchard – Pagnoz – Port-Lesney. La CCVA ne montera ses projets qu'après concertation des communes concernées. La commune de Mouchard a des arguments pour accueillir tous les enfants : Bâtiments pouvant accueillir 3 classes supplémentaires aux 5 existantes et des salles pour activités annexes, le gymnase et le stade, la Médiathèque située au Bel Air. Après débat, le conseil accepte le principe d'une discussion avec les élus des autres communes pour étudier le projet.
7. **Achats de terrains** : 2 terrains sont à acquérir pour compléter le futur lotissement des Varraches. Une parcelle de 107m² et une autre de 1 168m². Le conseil proposera aux propriétaires le prix de 3€ le m².

20h45 : arrivée de S. Hählen.

Un terrain situé à la Fontaine du Bas et classé non constructible, pour une surface de 1 539m² est à vendre. Le conseil décide de faire une proposition à 1.50€ le m². Ce terrain jouxte les jardins actuels

8. **Demande de DETR (dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux)** : suite à l'effondrement du mur du cimetière, le conseil décide de faire les travaux de réparation pour un montant de 20 265€ (mur effondré + retour du mur du bas jusqu'au portail). Le conseil autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat.
9. **Matériel polyvalent de nettoyage** : depuis le 1^{er} janvier, les collectivités n'ont plus droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage à l'exception du cimetière et du stade. La FREDON (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a été sollicitée par 2 communes de la CCVA afin de réaliser une étude sur les moyens alternatifs de désherbage. La solution retenue est le désherbage mécanique avec un matériel automoteur. Cet engin est polyvalent : balayage, tonte, désherbage mécanique. Le matériel retenu est de la marque HAKO, pour un montant de 63 720.72€. Le conseil décide, avant la validation de l'achat, de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau (40% sur la balayeuse et 80% sur le matériel annexe).
10. **Appel à candidature pour coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé) + contrôle technique** : en prévision des futurs chantiers de la mairie et de la salle des fêtes, le conseil autorise le Maire à consulter les différents organismes qui fournissent ces prestations.
11. **Cotisation CNAS** : La commune adhère au Centre National d'Action Sociale (équivalent d'un Comité d'entreprise). Afin de continuer d'offrir les prestations au personnel inscrit au CNAS et récemment retraité, il convient de renouveler son adhésion. Le conseil décide de renouveler cette adhésion pour un montant de 134.63€
12. **Agence Postale Communale** : en 2016 le conseil a refusé l'option « facteur-guichetier » proposé par la Poste. Celle-ci demande aujourd'hui la position de la commune pour l'avenir. La solution de l'agence postale communale avait déjà été évoquée. Avec le projet de réaménagement de la mairie, il devient possible de créer un bureau pour accueillir les usagers pour une activité postale et financière. La Poste verse une somme de 13 000€ par an + une prime de 23 000€ pour l'aménagement de l'agence. Après débat, le conseil décide de valider la solution agence postale communale. Cette délibération est votée avec une abstention.
13. **Délégué communal auprès des commerces et de l'artisanat** : S. Hählen est désignée en remplacement de B. Raynal démissionnaire du conseil. Autre délégué : M. Ferniot Daniel
14. **Délégués pour le Conseil des Jeunes de la CCVA** : sont désignées J. Geneletti et S. Hählen.
15. **Subvention FCMA** : le FCMA reçoit de la commune 770€ sous forme de dotation directe et 13 000€ correspondant aux frais d'utilisation des installations sportives communales, soit une subvention totale de 13 770€.

Travaux : rapporteur D. Ferniot. :

- Ecole primaire : Un dégât des eaux a eu lieu à dans le bâtiment de l'école Alixant entraînant des travaux dans l'appartement communal.
- Studios : Réfection en cours d'un studio au rez de chaussée.
- Vidéo protection : Les caméras sont installées et opérationnelles.
- Logement école maternelle : Devis demandé pour la réfection de la salle de bains de l'appartement de Mme Girardin.
- Salle des Fêtes et mairie : le conseil consulte les propositions de plans intérieurs et extérieurs du futur chantier.

Divers :

- **Recensement de la population 2017** : Il est terminé. Le conseil remercie nos trois agents recenseurs ainsi que G. Faivre, coordinateur communal.
- **Nouveau site internet de la mairie** : il est en cours d'élaboration.
- **Adresse mail** : Suite aux difficultés de transmission, et après avis du SIDEK, Mme Hählen indique que la commune devrait posséder une boîte mail professionnelle.
- **Cadastre** : Le géomètre du cadastre interviendra pour vérification de la bonne implantation des nouvelles constructions et pourra pénétrer dans les propriétés entre 1^{er} mars et le 30 mai 2017.
- **AG association TGV/TER** : assistance nombreuse dont beaucoup d'élus du secteur, Dole, Haut-Jura, des difficultés pour rencontrer le vice-président de la Région chargé des Transports.
- **13 mars** : signature avec le Préfet, du contrat de ruralité à la CCVA (14h30 – visite de la maison de santé).
- **11 mars** : A l'initiative de l'Institut Compagnonique, une conférence sur les jeunes se tiendra salle des fêtes – 14h00.
- **CA Lycée du Bois** : D. Chapoutot : il n'y aura pas de perte de postes cette année.
- **Commission Ordures ménagères CCVA** : D. Chapoutot : les impayés s'élèvent à 1.9% et la redevance incitative a été refusée à l'unanimité.
- Projet de visite du parlement européen de Strasbourg le 14/09/2017.
- **18 mars** : Soirée apéritif concert « Saint-Patrick » organisée par le FCMA au France.
- **Samedi 15 avril** : Inauguration de l'église protestante évangélique de Mouchard.
- Lecture d'une carte de remerciement des familles de Daniel Ferniot et Daniel Chapoutot suite aux décès de leurs mamans respectives.

Prochain conseil vendredi 31 mars 2017 à 20h00

Commission des finances le 16 mars à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Le secrétaire,

Philippe BRIDE

Le Maire,

Michel Rochet